



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2022-143** relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant le règlement numéro 2013-063.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » :

www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 13^e jour de juillet 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 13^e jour du mois de juillet 2022 deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière